

# CONTRAT modèle pour engagement de musiciens

## Élise Béchar

Entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
(Responsable du groupe) (Employeur)

Groupe engagé pour l'événement :

Nombre de musiciens (facultatif) :

\_\_\_\_\_ % Vocal \_\_\_\_\_ % Instrumental

Événement :

Date :

Endroit :

Heures :\* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\*Une heure correspond à 50 minutes de musique et 10 minutes de pause.

Cachet total : \_\_\_\_\_

Incluant (peuvent être inclus : consommations (nombre), souper, hébergement, transport, etc.):

\_\_\_\_\_

Avance : \_\_\_\_\_ \$ payable en date du \_\_\_\_\_ au responsable.

Comptant  Virement interac  Chèque   
À l'ordre de \_\_\_\_\_

Solde : \_\_\_\_\_ \$ payable le jour de la prestation au responsable.

Comptant  Virement interac  Chèque   
À l'ordre de \_\_\_\_\_

Temps supplémentaire : Un montant de \_\_\_\_\_ \$ pour chaque période de 30 minutes de musique supplémentaire sera ajouté au montant total.

Système de sonorisation Fourni par : Musicien  Employeur\*

\* Description \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autres équipements non-mentionnés (lutrins, piano, éclairage, chaises, etc.) :

\_\_\_\_\_ Fourni par : Musicien  Employeur   
\_\_\_\_\_ Fourni par : Musicien  Employeur   
\_\_\_\_\_ Fourni par : Musicien  Employeur   
\_\_\_\_\_ Fourni par : Musicien  Employeur

Grandeur de la salle et/ou nombre d'invités : \_\_\_\_\_

Disponibilité de la salle (entrée/accès, loge, heures disponibles pour installation/test de son) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Habillement des musiciens :

Tenue de ville (sport)

Tenue propre (noir)

Tenue chic (habit)

Tenue particulière  \_\_\_\_\_

Répertoire désiré :

Country

Pop/Rock

Rock 'n' roll

Années 80

Social

Soft rock

Disco

Jazz

Québécois

Temps des fêtes

Autre (préciser)  \_\_\_\_\_

Clauses :

-Des installations électriques adéquates doivent être disponibles.

-Pour tout changement de date, heure ou endroit les musiciens doivent être avisés au moins 7 jours à l'avance sans quoi ils ont le droit d'annuler le spectacle et de recevoir 50% du cachet prévu.

-Si le spectacle est annulé 24 heures à l'avance, pour une raison hors du contrôle des musiciens, ces derniers recevront 50% du cachet prévu, en guise de dédommagement.

-Si le spectacle est annulé moins de 24 heures à l'avance, pour une raison hors du contrôle des musiciens, ces derniers recevront 100% du cachet prévu, en guise de dédommagement.

-Les musiciens ne sont aucunement responsables de la réussite de l'événement et n'ont en aucun cas l'obligation de contribuer à sa publicité. Advenant l'échec de l'événement, les musiciens reçoivent quand même 100% du cachet prévu.

-Si les clauses du contrat ne sont pas respectées par l'employeur (équipement, etc.), les musiciens ont le droit d'annuler le spectacle et de recevoir 100% du cachet prévu.

Autres clauses:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coordonnées

Responsable du groupe

Nom :

Adresse :

Employeur

Nom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Tél. :

Courriel :

\*\*\*\*\*

Date: \_\_\_\_\_

Signature de l'employeur: \_\_\_\_\_

Signature du responsable: \_\_\_\_\_